



Abandon de famille procédure pour protéger mon enfants pour qu'il

Par **Vroniq**, le **08/02/2017 à 14:19**

Bonjour

Mon ex conjoint ne m'a jamais versé la pension alimentaire (malgré un jugement). Il devrait être jugé prochainement. Je souhaiterais savoir quels sont les démarches à effectuer pour qu'il y ait aussi une décision de pris pour que mon fils ne soit pas à verser plus tard une pension à son père (qui lui n'a pas subvenu à ses besoins pendant 14 ans). J'aimerais connaître le terme exact de cette demande. Et à quel moment la demander et par quel procédé.

Je souhaite juste protéger mon enfant pour l'avenir.

Merci d'avance pour la réponse.

Cordialement

Par **cocotte1003**, le **08/02/2017 à 14:49**

Bonjour, faites une procédure pour abandon de famille, cordialement

Par **Vroniq**, le **08/02/2017 à 16:44**

C'est déjà fait.

J'ai porté plainte il y a 2 ans 1/2 pour abandon de famille, mais cela suffit-il à protéger mon fils au cas où son père lui demande une pension plus tard ?

Par **cocotte1003**, le **08/02/2017** à **17:10**

Bonjour, normalement oui et gardez bien des preuves du fait qu'il ne le voit pas en faisant attester des personnes, cordialement